

**COMMUNE DE LABEGUDE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 10 JUILLET 2025**

L'An deux mille vingt-cinq et le jeudi 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 01 juillet 2025**

**Présents :** MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

**Excusés et procurations :** MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, MME TAULEIGNE-DESPLANQUES Lise à M. DURAND Gérald.

**Secrétaire de Séance :** M DURAND Gérald.

**N° 29/2025****MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE  
L'ARDECHE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, le projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA), qui vise principalement à :

- Autoriser la commune de Montréal à adhérer au SEBA pour les compétences assainissements ;
- Corriger quelques erreurs matérielles dans la version des statuts en vigueur ;
- Modifier en conséquence des annexes.

La proposition concernant la commune de Montréal a reçu un avis favorable du Comité syndical du SEBA dans sa séance du 28 avril 2025.

Les Autres dispositions sont adaptables sur simple délibération du Comité syndical intervenue :

- Modification de souscription de la commune de Vallon-Pont-d'Arc le 22 avril 2024.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer à son tour sur ces propositions, dans un délai de trois mois, son avis étant réputé favorable à défaut de délibération dans ce délai.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, telle que proposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Yves PONTHER

